

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 mars 2025

> **Pôle de Buchy** > Siège social
252, route de Rouen, 76750 BUCHY

Nombre de Conseillers : **84**

En exercice : **84**

Titulaires présents : **56**

Suppléants présents : **6**

Pouvoirs : **11**

*Monsieur Eric HERBET, titulaire
d'un pouvoir, ne prend pas part au
vote.*

Nombre de votants : **71**

Numéro
2025-03-31-026

Point de l'ordre du jour
6

Objet
**Budget Principal
Compte financier unique
Exercice 2024**

Date de convocation
17 mars 2025

Affichage de la convocation
17 mars 2025

Rapporteur
Monsieur LEGER

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 mars à 18 heures, se sont réunis à la salle « Clé des Champs » de Préaux sous la présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Patrick LELOUARD** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Titulaires présents :

M. FOUCAULT Yves, M. NAVE Alain, Mme FOURNEAUX Béatrice, M. BOUTET Jean-Jacques, M. PICARD Philippe, M. BOUCHER Bruno, Mme VERHAEGHE Fabienne, M. GUTIERREZ Denis, M. VINCENT Philippe, Mme STIENNE Sylvie, M. ALIX Dominique, M. CORDIER Julien, M. CAJOT Norbert, Mme THIERRY Nathalie, M. DEHAIS Jean-Jacques, M. GAMELIN Fabrice, M. LELOUARD Patrick, M. HOUEL Dominique, M. GUEVILLE Roland, Mme DOUILLET Jasmine, M. LEMETAIS Dany, M. OCTAU Nicolas, Mme LECAUDE Fabienne, M. EDDE Jean-Marie, M. LEGER Bruno, M. BRUNET Bernard, M. VANDERPERT Thierry, M. BERTRAM Xavier, M. PETIT Jacques, M. SAILLARD Lionel, M. GOSSE Emmanuel, M. POISSANT Christian, M. BONHOMME Patrice, M. MARMORAT Philippe, M. TAILLEUR Romain, Mme HUBERT Sabrina, M. LESELLIER Paul, Mme PUECH D'ALISSAC Elisabeth, M. AGUADO Anthony, Mme CASAERT Isabelle, M. HERBET Éric, Mme FAKIR Valérie, Mme LEROY-TESTU Gladys, M. CORBILLON Bernard, M. COUILLER Jean-Paul, Mme SAHUT Géraldine, M. HOGUET Christophe, M. DUPRESSOIR Jean-Paul, M. LOISEL Yves, M. CARPENTIER Jean-Pierre, M. DELNOTT François, M. FOULDRIN Gaël, M. BURETTE Alain, M. NIEL Jacques, M. NION Patrice, M. OTERO Fabrice.

Suppléants présents :

M. LECLERC Jean-Luc, M. GRISEL Christophe, Mme MOHN Marie Gabrielle, Mme CAUCHOIS Marie-Line, M. VALLÉE Philippe, M. BLAINVILLE Didier.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. de LAMAZE Edouard a donné pouvoir à M. BONHOMME Patrice,
Mme DURAME Delphine a donné pouvoir à M. BOUTET Jean-Jacques,
M. CHAUVET Patrick a donné pouvoir à M. HERBET Eric,
Mme BAILLEUX Colette a donné pouvoir à M. LEMETAIS Dany,
M. RENARD Guillaume a donné pouvoir à M. GOSSE Emmanuel,
Mme LAMBARD Stéphanie a donné pouvoir à Mme LECAUDE Fabienne,
Mme CLAUBAUT Anne-Sophie a donné pouvoir à M. TAILLEUR Romain,
Mme AUTIN Christèle, a donné pouvoir à M. BURETTE Alain,
Mme DUCHESNE Stéphanie a donné pouvoir à M. MARMORAT Philippe,
Mme BASTIEGE Brigitte a donné pouvoir à M. NIEL Jacques,
M. MOLMY Georges a donné pouvoir à M. LEGER Bruno,

Membre absents excusés :

M. VALLEE Serge, M. SOLER Laurent, M. TIHI Frédéric, M. LEBOUCHER Denis, Mme BOURGUIGNON Sandrine, Mme COOL Frédérique, M. DU MESNIL François-Régis, M. GRENTE Manuel, M. BLOT Philippe, M. BERTRAND Jean-Pierre, M. VALLÉE Patrick, M. POYEN Jean-Luc, M. LANGLOIS Thierry, M. SAGOT Pascal, M. ROLLINI André, M. AVENEL Éric, M. DUPUIS François.

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Bruno LEGER, Vice-Président en charge du budget et des finances, qui rappelle que la présente séance a fait l'objet de nombreux travaux préparatoires : DOB 2025 du 25 février dernier, Commissions des finances des 07 février et 12 mars derniers, réunions de travail avec les services, ...

Le Conseil Communautaire est invité à prendre connaissance du projet de compte financier unique qui laisse apparaître les résultats d'ensemble suivants :

- En section de fonctionnement
 - **Dépenses : 17 975 386,52€**
 - **Recettes : 20 882 377,42**

soit un **excédent de clôture de 2 906 990,90€**

- En section d'investissement
 - Opérations réalisées :
 - **Dépenses : 2 005 487,94€**
 - **Recettes : 2 097 898,13€**

soit un **excédent de clôture de 92 410,19 €**

- Restes à réaliser :
 - **Dépenses : 1 079 484,27€**
 - **Recettes : 443 908,00€**

soit un déficit de clôture des restes à réaliser de **635 576,27€**

soit un résultat d'exercice 2024 de **+ 2 363 824,82€**

Il est rappelé que la séparation de l'ordonnateur et du comptable est un principe budgétaire essentiel. L'ordonnateur prescrit l'exécution des recettes et des dépenses. Le comptable est seul chargé du paiement des dépenses, de la prise en charge des recettes et du maniement des deniers publics.

Vu :

- ✓ Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ Le Code Général des impôts ;
- ✓ L'instruction budgétaire M57 ;
- ✓ L'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin issue de la fusion des communautés de communes des Portes Nord-Ouest de Rouen, du Moulin d'Ecalles, du Plateau de Martainville, et intégration des communes de Beaumont le Hareng, Bosc le Hard, Cottévrard et Grigneuseville de la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy ;
- ✓ L'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2016 ;

Considérant :

- ✓ La teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Communautaire du 25 février 2025 ;

Délibération

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jacques NIEL, Conseiller titulaire de Saint Jean du Cardonnay et doyen de l'Assemblée, adopte à l'unanimité le compte financier unique de l'exercice 2024

Type de scrutin	Ordinaire
Nombre de votants	71
Suffrages exprimés	71
Abstention – Refus de prendre part au vote, ...	0
Majorité Absolue	36
Votes pour	71
Votes contre	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,

Éric HERBET



Le Secrétaire de séance

Patrick LELOUARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20250331-2025-03-31-026-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025